

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 23 JUIN 2022

Le jeudi 23 juin 2022 à 19h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 16 juin 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETARE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mme Nathalie CARLINO.

ABSENTS EXCUSES : MM. Roland BERNARD, François ROYER, Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Mme Stéphanie STAN, M. Olivier FERNOUX.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
M. François ROYER pouvoir à M. Jean-Bernard NUIRY
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
Mme Stéphanie STAN pouvoir à Mme Maryll GUILLOTEAU
M. Olivier FERNOUX pouvoir à M. Valentin LUNGENSTRASS

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 23 juin 2022.

Pour notre séance de ce jour je vais demander en l'absence de Stéphanie Stan, à M. Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 5 mai 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/05/2022

02/22/303 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/304 Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 - Conférence Territoriale des Maires de Lyon.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le projet de Pacte de cohérence métropolitain a été adopté par la Conférence Métropolitaine des Maires puis a fait l'objet d'une consultation des 59 conseils municipaux. Le Conseil municipal de la Ville de Lyon a émis un avis favorable au projet de Pacte le 22 février 2021. Le Conseil de la Métropole a adopté la version définitive du Pacte le 16 mars 2021.

En plus de préciser entre la relation la Métropole les CTM et les Communes, le Pacte propose une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires pour la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace (entre autres : éducation, modes actifs, alimentation, logement).

Le Pacte vient également ancrer la poursuite de 6 domaines de coopération préexistants, comme la propreté, la culture ou la santé.

Enfin, le Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre :

- 200 millions d'euros aux CTM, pour la période 2021-2026 :
 - o 118 millions d'euros pour le financement d'opérations d'aménagement du domaine public, via le FIC et le PROX
 - o 82 millions d'euros pour le financement de projets opérationnels, répartis entre les CTM selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par CTM.

Le projet de territoire constitue la déclinaison concrète et opérationnelle du Pacte : un budget de 30.5 millions d'euros en investissement est adossé à la CTM de Lyon pour son Projet de territoire. Ce financement est fléché sur des axes stratégiques, comme les modes actifs (800 000 € : stationnement modes doux, signalétique piétonne fonctionnelle) ou la « trame verte et bleue » (environ 23 millions d'euros : végétalisation des cours d'école et des rues).

Ce que je peux vous dire c'est que les grands axes stratégiques du Projet de territoire nous ont été présentés déjà lors d'une CTM en décembre. Force est de constater que nous sommes déjà 6 mois plus tard et que malgré nos relances, rien n'a été précisé. On ne parle que de grandes lignes budgétaires mais pas de projet concret. Combien de cours d'écoles le 2^e arrondissement se verra végétaliser avec ce budget ? Quelles rues sont concernées par la mise en place d'un stationnement pour les modes doux ?

De plus, c'est une nouvelle occasion pour nous de contester avec force la nouvelle gestion des enveloppes FIC et PROX, qui, contrairement au discours tenu par la Ville et la Métropole, diminue le pouvoir des arrondissements en termes de gestion de budget.

Pour toutes ces incertitudes et pour montrer notre mécontentement, je vais proposer à l'ensemble des conseillers d'arrondissement de voter contre cette délibération.

M. Lungenstrass : Avant de parler du projet de territoire sur lequel je rentrerai un peu plus dans le détail, juste vous dire où on en est sur le FIC et le PROX. Vous aviez avant le mandat pour le 2^e arrondissement FIC et PROX, 387 000 euros, aujourd'hui, FIC plus PROX est à 508 000 euros donc une augmentation importante de l'ordre de 30%. C'est ce que vous avez gagné au niveau du 2^e arrondissement. Ce n'est pas parce que d'une manière très officielle l'enveloppe PROX est sous l'égide de la CTM, qui est en gros la Ville de Lyon, qu'il y a une suppression d'une quelconque autonomie de l'arrondissement.

Pour revenir sur la délibération sur le projet de territoire, c'est important pour nous d'affirmer ce pacte avec la Métropole de Lyon parce qu'il y a parfois des compétences communes avec la Métropole de Lyon. Parfois des projets qui sont à cheval entre des compétences et donc on a ces lignes qui sont importantes qui font intégralement partie de notre feuille de route et de notre plan de mandat. Je vais vous les citer parce que je pense qu'ils sont suffisamment parlants pour qu'on puisse les citer.

D'abord la mise en place de collecte des bio-déchets dans l'ensemble des écoles entre 2022 et 2026. En voirie, dans l'espace public pour tous les habitants, la collecte de bio-déchets qui va se mettre en place et aussi prochainement dans le 2^e arrondissement à travers des bornes d'apport volontaire qui se mettent sur voirie. C'est important aussi pour les écoles de pouvoir collecter les bio-déchets vu que dans les cantines ce sont énormément de bio-déchets qui sont produits.

Le 2^e point qui est la mise en place d'une signalétique piétonne, on est une des villes qui a très peu de signalétique piétonne au final. On a une signalétique type UNESCO qui est à certains endroits très précis, par exemple « de là où on est à la place Bellecour, il y a tant de minutes », nous n'avons pas cela à Lyon et donc l'objectif c'est de développer ça pour pouvoir indiquer que marcher pendant 8 minutes, 15 minutes, c'est possible et c'est bon pour la santé. Il y a aussi la création d'emplacements de stationnement « mode doux ». Cela concerne notamment la régulation des trottinettes dans l'espace public. On a la végétalisation des cours d'écoles qu'on appelle les cours nature qui est un point important tant pour les enfants que pour le personnel des écoles et pour les parents d'élèves. Sur la végétalisation, on a la végétalisation de rues qui est à cheval avec les compétences de la Ville et de la Métropole. Et je continue sur la végétalisation parce qu'on a une ambition très forte sur le sujet avec le Parc des Balmes, on a pour objectif de créer un nouveau parc continu, un cheminement continu végétal au niveau des Balmes entre le 5^e arrondissement et le 9^e arrondissement. Enfin, un plan sur la Ville comestible pour justement dans la restauration collective avancer aussi sur la lutte contre le gaspillage et le mieux manger en particulier pour les enfants. Une mesure particulière sur l'économie et l'insertion pour l'emploi en réaménageant les antennes de proximité et la maison de l'emploi et de la formation. Projet d'insertion territoire zéro chômeur de longue durée et Lyon a été sélectionnée, et on en est très fiers dans le 8^e arrondissement pour être une zone pilote de ce dispositif, d'être insérés d'une manière plus qualitative et plus pérenne dans la vie professionnelle. Et enfin la création de tiers lieux pour soutenir l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire. Voilà ce sont des projets très concrets qui verront le jour dans le mandat.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass et c'est vrai ce que j'apprécie toujours, c'est quand M. Lungenstrass appuie ce que je développe dans la présentation de la délibération. Je vous ai dit qu'on avait perdu du pouvoir et des crédits d'arrondissement. Il y avait 384 000 euros, on n'en a plus que 250 000. J'ai dit qu'on votait contre parce que ce n'était pas précis. Est-ce que vous avez entendu un projet précis dans le 2^e arrondissement ?

Végétalisation de rues, est-ce que vous avez entendu le nom d'une rue en particulier ? On a entendu parler des Balmes dans le 5^e qui allait relier le 9^e arrondissement, malheureusement cela ne nous concerne pas directement.

Le fléchage piéton, est-ce que vous avez entendu parler d'un projet précis de fléchage piéton dans le 2^e arrondissement ? Aucun.

Les bio-déchets, le stationnement mode doux, la ville comestible, encore une fois, il y a des lignes budgétaires, on n'a pas dit le contraire, on n'a pas dit qu'il n'y avait pas de montant qui n'était pas évoqué mais cela manque de visibilité et de lisibilité pour notre territoire. On nous parle de grandes lignes, on ne sait pas où cela va aller.

Mme Grosjean : Je vais simplement compléter ce que vous disiez puisque moi, il se trouve que j'ai la chance d'avoir entendu parler de vrais projets, qui ne sont malheureusement que des projets pour l'instant puisqu'on fait des consultations, et des consultations, alors que moi ce que j'entends dans tous les conseils d'écoles que je fais : « quand aurons-nous des cours végétalisés » ? Je pense que cela aurait été bien de demander à certains s'ils préféreraient avoir une cours un an plus tôt ou passer un an à avoir des consultations pour qu'on leur demande leur avis. Je pense qu'aujourd'hui l'urgence est que ces projets puissent être réalisés. Simplement ce que l'on constate, c'est que vous n'avez pas la capacité de mettre en œuvre ces budgets et de dépenser cet argent que vous nous présentez dans divers plans, puisque vous n'avez pas la capacité de réaliser ce que vous vendez. Vous avez vendu du rêve et ce que j'entends à chaque conseil d'école, c'est que les gens nous disent qu'en fait cela ne se fera jamais. Cela fait déjà 2 ans. La 1^{ère} cour devrait être lancée l'année prochaine, pour le coup, on travaille main dans la main avec vous et on n'a toujours pas de réponse sur la question du périmètre de la cour. J'ai croisé M. Bagnon qui tractait pour les élections législatives devant l'école, je lui ai posé la question, il ne savait même pas de quoi je lui parlais. Aujourd'hui, je suis un peu inquiète puisque dans cette année qui va passer, il va falloir qu'on ait une réponse pour le périmètre, qu'on gère les questions des Bâtiments de France dans un quartier assez contraint, ensuite faire une consultation à destination des usagers tout en nous disant que la cour sera en travaux l'année prochaine.

M. Lungenstrass : Je ne peux pas accepter vos propos, d'une part parce qu'ils sont pleinement démagogiques sur la consultation qui est aussi une forte attente. Les études et les travaux cela prend un certain temps, dire qu'il faudrait que cela sorte en 6 mois, c'est bien, tout le monde serait d'accord sauf que la réalité est toute autre. Il y a une priorisation des écoles, il y en a plus de 200 à Lyon avec des cours associées et cela prend un certain temps. Je pense que cela s'explique tout à fait aux habitants au lieu de les infantiliser.

M. Le Maire : Après, il y a aussi un argument que l'on voit. Si on parle des différentes opérations, on a dans le vote du conseil municipal les autorisations de programmes, et en fait, on voit, sur la base des projets, là où l'argent a réellement été dépensé. Au précédent mandat, on était sur 70, 75% de réalisations. A l'heure où on se parle, on est à peine à 60%. On voit que sur le PPI qui a été voté au global sur la Ville, on sait d'ores et déjà que seul 60% de ce PPI seront exécutés. Là, il y a eu un affichage global d'investissement d'1 200 000 000 d'euros sur le mandat sur la Ville. On sait qu'on aura 600 000 000 / 700 000 000 grand maximum, alors que le précédent mandat c'était déjà plus.

Mme Grosjean : Je remercie M. Lungenstrass qui nous fait toujours l'honneur de ses jugements sur ce que nous disons et je suis démagog et je tiens des propos inacceptables, très bien. Ce que je vous invite à faire, c'est à venir faire du terrain, je vous invite quand vous voulez et vous verrez ce que les gens vous disent. Ce n'est pas de la démagogie, pour le coup, les cours nature, j'y suis très favorable et on en a besoin, je le redis. Ce que je vous dis c'est que 3 ans pour éventuellement lancer la 1^{ère} cour dans le 2^e arrondissement, les gens nous rient au nez. Je vous défends plutôt sur ce sujet parce que j'ose espérer qu'en travaillant main dans la main cela aboutira, mais les gens ne me croient pas. Si vous ne voulez pas l'entendre très bien, mais c'est la réalité.

M. Lungenstrass : Le sujet n'est pas de dire est-ce qu'ils le croient ou pas, c'est de faire de la pédagogie. Moi aussi cela m'a choqué quand je suis arrivé en tant qu'élu il y a 2 ans de voir qu'on prenait un temps fou, y compris lorsqu'on faisait juste un petit bout de rue cela coûtait 500 000 euros. C'est en expliquant la chose, en faisant de la pédagogie qu'on arrivera à éviter ce genre de remarque. Evidemment que la 1^{ère} réaction c'est un choc et on ne comprend pas pourquoi cela prend 2/3 ans. D'une part, il n'y a pas que le 2^e arrondissement, évidemment, il y a une liste de priorités à faire et il y a d'autres arrondissements où pour le coup, des cours nature, ont déjà été faites et d'autres sont lancées. Ce n'est pas en disant que cela n'est pas assez rapide qu'on va faire avancer les choses. Il faut expliquer qu'il y a des choses qui sont relativement longues, mais cela ne sert à rien de dire c'est trop long et la mairie centrale ne fait pas assez vite. Cela pour le coup, c'est démagogique.

M. le Maire : Vous savez, on ne croit que ce que l'on voit.

Mme Grosjean : Je vais juste rajouter cela et après on va clore le débat. Je trouve que c'est un peu long lorsqu'on fait une demande sur cette question de périmètre d'avoir une réponse. On a adressé un courrier au Maire de Lyon au mois de novembre ou décembre, on est bientôt au mois de juillet, et on n'a toujours pas de réponse. Ce n'est pas normal, et j'ose espérer qu'on arrivera à tenir les délais que vous avez annoncés, c'est à dire des travaux réalisés à l'été 2023. Mais visiblement vous nous le garantissez aujourd'hui donc j'en suis ravie.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/305 Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique "Marché Gare" - Opération n° 02219002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00001.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : En 2010, par délibération, la Communauté urbaine de Lyon a concédé à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Lyon Confluence 2 Côté Rhône », sur un périmètre d'environ 115 ha pour une durée de 15 ans. Ce périmètre couvre la ZAC Confluence et le secteur Perrache-Sainte-Blandine.

Par délibération le 2 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération « Bâtiment Porche, - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique Marché Gare », pour un montant de 500 000€ TTC au titre de la participation de la Ville de Lyon.

Plusieurs délibérations ont suivi le lancement de l'opération, tantôt pour apporter des subventions d'investissement que pour modifier le programme des équipements publics.

Pendant les travaux, certains aléas relatifs à la structure de l'ouvrage et à l'état du sous-sol ont été découverts et nécessitent une nouvelle augmentation du montant de l'opération. En application de la convention tripartite de financement, cette augmentation du coût de l'ouvrage est à la charge de la Ville de Lyon et s'élève à 113 646€. Des travaux divers sont également à réaliser pour un total de 18 354€.

Ainsi, la participation de la Ville de Lyon s'élève au total à 2 273 000€ pour cette opération. L'avenant n°2 de la convention de l'opération vient apporter les modifications nécessaires à cette participation.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération. Même si je vous avoue que cela me taquine toujours lorsqu'il y a une augmentation du coût de l'enveloppe mais là c'est pour une bonne opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/306 Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Les personnes qui ont des véhicules Crit'air 5 sont souvent les plus modestes et là, cela va concerner environ 8 000 véhicules. Comment accompagner ces personnes pour qu'ils puissent éventuellement changer de véhicule ou de mobilité ? Et que va-t-on faire de ces 8 000 véhicules ? Une fois de plus, on ne peut pas taper sur les plus modestes, sous prétexte qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air. On a, comme l'a dit tout à l'heure le président du CIL sud presque île, une M6 /M7 où passent 130 000 véhicules/jour et qui ne sont pas concernés par la ZFE. Je vous demanderais de vous abstenir sur cette délibération.

M. le Maire : On peut préciser aussi que c'est une application à septembre. Là, on est fin juin et l'idée est qu'à partir de septembre, certains de ces véhicules ne pourront plus circuler ici. C'est le calendrier qui pose problème. Dans l'absolu, c'est une bonne option, la vraie difficulté que l'on a, en tant qu'autorité publique, c'est comment cette transition se fait vis-à-vis des plus modestes et M. Chaillet le rappelait à l'instant. Je pense qu'à titre personnel, la communication sur ces véhicules n'a pas été assez faite. Cela reste assez lointain pour la plupart des gens, on pense à 2026 /2027, on se dit la ZFE entrera en vigueur à ce moment-là. La réalité, c'est que les premiers impactés et les premiers délais seront en septembre. Là-dessus, nous allons nous abstenir parce qu'on pense à ces personnes modestes qui vont être en grande difficulté en septembre.

M. Lungenstrass : La ZFE a été votée pour cette partie concernant les Crit'Air 5 dans le périmètre actuel en mars 2021. Cela concerne aujourd'hui à Lyon intra-muros à peu près entre 4000 à 6000 voitures. Le nombre de véhicules qui sont réellement en circulation n'est pas réellement connu, mais il y en a une bonne partie qui ne circule plus. Cette décision a été prise sur l'interdiction des Crit'Air 5 et plus en mars 2021.

Cette délibération vise à adapter justement le dispositif de stationnement. Vous savez qu'on peut prendre des vignettes résidents pour stationner en voirie, et l'idée est de dire qu'à partir du 1^{er} septembre, il y a cette mise en place mais la Métropole de Lyon a décidé d'une tolérance jusqu'en janvier 2023 pour les Crit'Air 5. Les vignettes résidents qui courent jusqu'au 1^{er} septembre peuvent être renouvelées si les propriétaires le souhaitent jusqu'au 30 décembre 2022 et ils ne paieront que la vignette d'une manière proratisée par rapport aux mois qui sont ajoutés. Les vignettes qui courent au-delà du 31/12 /22 seront aussi arrêtées au 31/12/22 pour correspondre à la règle mais seront aussi remboursées de façon proratisée par rapport aux nombres de mois qu'ils avaient payés en plus par rapport au 12 mois d'encours d'une vignette résident. Vous voulez vous abstenir alors que c'est une délibération d'adaptation qui facilite la vie des habitantes et des habitants.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN

02/22/307 Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports, de la voirie et de l'espace public.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous parlions tout à l'heure de la démocratie, du pouvoir que le Maire de Lyon ou le Président de la métropole allait redonner aux arrondissements et aux territoires. Là, cette délibération nous propose l'approbation de la création et des projets d'une société publique locale de mobilité qui interviendra dans différents domaines, comme le stationnement, la mobilité, les transports, la voirie et l'espace public. Cela pose problème parce qu'en fait, il y a un conseil d'administration qui va être composé de 7 personnes mais il n'y aura aucun maire des territoires concernés d'après ce que je comprends. Ce que l'on peut constater, malheureusement, c'est qu'une fois de plus la nouvelle union populaire et écologique et sociale, confisque un peu plus la démocratie et recentralise tous les pouvoirs dans la métropole et la Ville. Ce n'est pas bon pour la démocratie. Il n'y aura pas de débat en arrondissement, pas de prise de décision ou de consultation des maires des territoires concernés par ces mesures. Je vous demanderais de voter contre cette délibération.

M. le Maire : Jusque-là, vous aviez le fonctionnement de Lyon Parc Auto. Cette SPLM a vocation de prendre une part de ce pouvoir-là. Ce qui se passe, c'est qu'aujourd'hui à Lyon Parc Auto, que ce soit sur la répartition vous aviez des sièges au conseil d'administration pour la majorité municipale et pour l'opposition municipale. Dans la nouvelle répartition de cette SPLM qui va être créée, la ville de Lyon n'aura plus qu'un siège donc de facto un siège pour la majorité. Ce que l'on voit aussi c'est que sur la répartition entre la métropole, le Sytral et la Ville, la Ville de Lyon est en train de perdre de sa substance au profit de la métropole. Je pense que c'est regrettable de vendre des compétences toujours plus tournées vers la métropole, où on a le sentiment qu'elle est toujours plus détachée des citoyens. Régulièrement, on est interpellé sur la propreté, sur la voirie et notre CICA tout à l'heure en était un excellent exemple. Ce sont des élus qui sont très peu sur le terrain. Le rôle des élus de la Ville de Lyon que cela soit dans la majorité ou l'opposition est d'être sur le terrain, en proximité. Je me pose véritablement des questions et c'est pour cela que nous allons voter contre.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/308 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 132 555 euros au titre de l'année 2022 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 103 800 euros pour la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 12 rue Antoine Barbier à Lyon 6ème, géré par l'association Eveil Mâtins siégeant 32 rue de Condé à Lyon 2e - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'avenants à la convention d'occupation des locaux.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/309 Lancement de l'opération n° 60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20002.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Dans la 1^{ère} liste de 10 EAJE qui a été établie on note que la crèche Quivogne située dans le 2^e arrondissement sera à priori concernée. Je vous demande un avis favorable, en espérant que la crèche Grolée puisse rapidement avoir de nouvelles fenêtres parce qu'elle en a cruellement besoin et M. Vasselín le sait puisqu'il est venu la visiter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/310 Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Vous savez notre position à la mairie du 2^e arrondissement concernant l'utilisation de la vidéo pour élucider certaines affaires et aider la police dans ses missions du quotidien. Bien sûr, nous accompagnerons et voterons favorablement cette délibération. Mais, je profite de celle-ci pour dire et redire qu'il faut revoir ce parc de caméras. Parce que dès que l'on demande des visionnages au CSU via la police municipale ou nationale, il y a un gros problème de qualité d'image. Il y a eu une agression d'une vendeuse à Perrache Confluence dans un commerce, une fois de plus la qualité de l'image n'était pas terrible. On ne reconnaît pas les gens qui sont potentiellement les auteurs de ces méfaits. Je crois que le président d'une autre collectivité de la région Rhône-Alpes avait proposé au Maire de Lyon 1 million d'euros pour renouveler son parc de caméras. Cela aurait été bien qu'il réponde favorablement. La Ville de Lyon ne peut pas continuer à compter que sur ce parc de caméras vieillissantes.

M. le Maire : Ce que l'on note sur cette délibération, c'est que la ville de Lyon va étendre le champ de la vidéo-verbalisation à tous les secteurs. Sur le papier, on ne peut que s'en réjouir. Mais pourquoi sommes-nous d'accord de cliquer les voitures mais pas de cliquer les voyous ? C'est la vraie question que je me pose. A un moment donné, on a une grande difficulté à retrouver les différents délinquants parce que nos caméras sont vieillissantes, mais dans le même temps cela ne pose aucun problème de poursuivre les véhicules. Nous, à la mairie du 2^e arrondissement, vous le savez, nous souhaitons étendre le système de vidéosurveillance pour qu'on puisse mailler largement le territoire et pour que l'on puisse retrouver les différents individus qui aujourd'hui se cachent dans les zones où il n'y a pas de caméra et où ils sont tranquilles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 ABSTENTION : Mme Nathalie CARLINO

02/22/311 Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l' Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé l'INFIPP et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale.

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

M. le Maire : Je vous remercie d'avoir salué, lors de votre présentation, cette semaine des gestes qui sauvent. J'ai une pensée émue pour toutes ces associations et organismes qui sont restés tout le samedi sur la place Bellecour avec la chaleur qu'il y a fait. Ils font du très bon travail et avec Florence on leur a proposé de pouvoir travailler ensemble sur de nouveaux partenariats et j'espère que l'on va pouvoir avancer dans ce sens.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/312 Lancement de l'opération n° 60039001 « Rive droite du Rhône, requalification des quais entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00016 - Approbation du programme et du principe de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville.

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. Nuiry : Il y a quasiment un programme presque définitif. Je vous signale que ce programme a été établi suite à une consultation qui a duré un mois. M. Lungenstrass est venu ici, à la mairie du 2^e arrondissement pour nous présenter le projet lors d'un CICA. Il y a eu des remarques, j'espère que les gens en ont tenu compte. Moi-même sur le quai Gailleton j'ai réuni des gens et on a fait un courrier à M. le Président de la métropole et au Maire de Lyon. Je pense que les élus du 2^e arrondissement qui sont les premiers concernés par ce gros aménagement, ont le sentiment d'avoir été biaisés.

M. le Maire : Une large partie des compétences dépendent de la métropole. Vous avez évoqué ce qui fait que notre majorité votera contre cette délibération. C'est une sorte de bilan de la concertation qui avait été lancée. A notre sens, elle ne reflète pas la réalité et des projets sont proposés alors même qu'ils n'ont pas été soumis auparavant. De plus, après avoir lancé une concertation proposant aux habitants de s'exprimer sur leurs volontés d'aménagement, la liste d'invariants imposés par la Ville et la Métropole n'a cessé de s'allonger. Le manque de lisibilité sur ce projet ne nous permet pas de soutenir cette délibération. Pour autant, je tiens à être extrêmement clair. Sur le fond, le fait d'avoir moins de véhicules sur les quais du Rhône, évidemment c'est quelque chose que nous soutenons. Ce que nous ne soutenons pas c'est le procédé, les invariants et finalement ce qui nous inquiète aussi c'est la suite des événements. Comment demain le tout va se répartir de telle sorte à ce que cela fonctionne ?

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/313 Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/314 Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures oeuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/315 Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je vous propose de voter l'ensemble de cette délibération à l'exception de la Gonette et je demande un vote séparé.

M. le Maire : Très bien nous allons faire ce vote séparé. Nous voterons contre la partie concernant l'association « La Gonette ». Cette délibération accorde des subventions supplémentaires à l'association La Gonette qui met en place la « monnaie lyonnaise ». Nous considérons que cette association a déjà reçu suffisamment de subventions de la part de la Ville. Egalement, nous ne croyons pas vraiment en le principe de la gonette comme monnaie locale.

M. Lungenstrass : J'ai une question, quel est votre souci avec l'association la Gonette ?

Mme Condemine : Depuis le début nous ne soutenons pas une monnaie parallèle dans les transactions. On ne voit pas ce que cela apporte de plus pour l'ensemble des commerçants de l'économie sociale et solidaire.

M. Lungenstrass : Donc le fait d'encourager des commerces qui s'intègrent dans une charte éthique sur leurs produits, le fait que des euros servent à des projets d'intérêt que ce soit écologique ou social au niveau de la banque la NEF, tout cela ne vous intéresse pas ?

Mme Condemine : On n'est pas en train de dire qu'on n'est pas intéressés par la NEF, pas du tout, on dit juste que nous ne sommes pas d'accord pour subventionner une banque parallèle qui est parfois contestée. Nous sommes pour l'ensemble des sujets qui sont portés sur le mieux manger, le mieux trier, le zéro déchet, sauf le soutien à la Gonette.

M. Chaillet : M. Lungenstrass, pouvez-vous nous indiquer le montant de votre indemnité que vous percevez en gonette ?

M. Lungenstrass : Avec plaisir, je reçois 100 gonettes par mois au niveau de la Ville de Lyon et 50 au niveau de la Métropole. Par ailleurs, j'ai un versement mensuel sur mes titres et je réfléchis à l'augmenter vu que cela ne me suffit presque plus.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass pour cette précision.

DEMANDE DE VOTE SEPARÉ

Concernant l'association La Gonette : REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

Concernant les autres associations : ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/316 Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqueîle pour la mise en oeuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Verney-Carron : On peut préciser qui est le président de My presqueîle ?

Mme Condemine : C'est Olivier Michel, et le directeur c'est Clément Chevalier qu'on connaît bien parce que c'est le frère d'un adjoint de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/317 Concession de service public pour l'organisation du marché de Noël de la place Carnot - Choix du titulaire, approbation du contrat et autorisation de signature du contrat.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

M. le Maire : On peut noter aussi que c'est le même exploitant que l'année dernière et on a eu de nombreux retours positifs sur le marché de Noël l'an dernier. Il me semble que ce marché de Noël ne serait pas forcément pour les deux prochaines années sur la place Carnot ? C'est ce que j'ai entendu en commission. Peut-être que M. Lungenstrass a d'autres précisions ? Cela ne veut pas dire qu'il ne le sera pas mais il existe une possibilité qu'il soit ailleurs.

M. Lungenstrass : Effectivement, on a lancé la procédure d'appel à candidature au niveau du Marché de Noël, c'est une obligation légale pour la Ville de Lyon et une mise en conformité. L'année dernière, il y avait une organisation transitoire, où on était entre l'appel à candidature précédent et celui qu'on a lancé, c'est pour cela qu'on avait besoin d'une solution transitoire l'année passée. Dans le cahier des charges, on souhaitait avoir un marché important sur cet espace avec la moitié d'artisanat manufacturé et on est ravi que la société qui s'est retrouvée en premier dans le classement offre des tarifs préférentiels pour l'artisanat, cela permet de soutenir des artisans qui n'auraient pas forcément les possibilités financières de louer les chalets pendant la période du marché de Noël. Il va y avoir entre 1/5 et 1/4 d'offre alimentaire avec un apport spécifique sur du local, du bio, des produits de qualité qui seront choisis avec la société Féerie de Noël. Il y aura aussi de la restauration directe pour l'alimentation sur place en privilégiant les circuits courts et les produits de saison. Pour info, il y aura 2 chalets qui seront comme l'année passée mis à disposition de la Ville de Lyon pour la valorisation des structures notamment les structures d'insertion et les structures qui ont le label Lyon Ville Equitable et Durable. Il y aura deux chalets pour des associations caritatives dont le père Noël du Rotary Club. Je souhaite mentionner aussi qu'il y aura une centaine de chalets sur la place Carnot et qui représenteront la variété d'exposants que je viens d'expliquer précédemment.

Pour répondre à votre question, le format qu'on a choisi en termes d'offres, la concession laisse la liberté pour les années à venir de choisir un nouveau lieu si cela paraît pertinent. On a choisi ce format de la concession pour 3 ans sur le marché de Noël de la place Carnot.

Mme Condemine : Par contre si toutefois cela change de lieu, est ce que cela ne remet pas en cause le marché public ? Je n'ai pas tout lu en détail.

M. Lungenstrass : Non, cela faisait bien partie de l'appel que cela soit ouvert, après l'idée n'est pas de changer de la place Carnot, on aura cette année le marché de Noël sur la place Carnot et probablement les années suivantes.

M. Le Maire : Nous voilà rassurés, merci M. Lungenstrass.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/318 Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 169 500 euros. Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/319 Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale - ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/320 Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 € - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/321 Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 € - Enveloppe FIMA - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous demandons un vote séparé pour l'association « Dur et Doux ». Comme à chaque fois, nous voterons contre cette association qui est un collectif de musiciens et dans ce collectif il y a des groupes dont la musique est clairement inaudible. Je vous laisserai aller sur le site internet, c'est absolument inaudible. Qu'ils fassent de la musique, très bien, mais pas avec de l'argent public.

DEMANDE DE VOTE SEPRE

Concernant l'association "Dur et Doux" : **REFUSE A LA MAJORITE**

11 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

4 VOIX POUR : Mme Florence VERNEY-CARRON, M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

Concernant les autres associations : **ADOpte A L'UNANIMITE**

02/22/322 Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 € - enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/323 Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 231 500 €. Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/324 Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts jusqu'au 30 juin 2023.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/325 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème - EI 02112 - jusqu'au 30 juin 2023

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/326 Restauration de l'orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François-de-Sales (Lyon 2e arr.) - Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention d'aide financière établie entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Jean-Bernard NUIRY

M. Nuiry : Je rappelle qu'au mois de septembre, chaque année il y a un festival d'orgue et de chœurs qui est absolument remarquable, j'ai eu le plaisir d'y assister l'année dernière, c'était de très haut niveau.

Je vous demande d'approuver la restauration de cet orgue qui va être une grande renommée pour notre quartier.

M. le Maire : C'est vrai que c'est une demande qui nous est faite régulièrement par bon nombre de riverains et c'est un des joyaux de notre arrondissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/327 Archives municipales - Remplacement armoires climatiques - 1 place des Archives à Lyon 2e - Opération n° 02209005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/328 Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 € - Enveloppe "fonctionnement école de musique".

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/329 Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/330 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoe Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 17 et 18 septembre 2022 - Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/331 Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation "Lyon Vélo Festival" les 24 et 25 septembre 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Evénements et Animation.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : J'ai juste un petit point d'alerte, ce sont 15 000 visiteurs et 8 000 participants, je rappelle que c'est aussi le week-end où il y aura la braderie sur Lyon.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/332 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt complémentaire d'un montant de 105 000 euros en raison de l'impact de la crise Covid-19 pour l'opération de construction de 20 logements PLUS et 10 logements PLAI situés, îlot C2 ZAC Lyon Confluence, rue Jacqueline et Roland de Pury à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Nous voterons contre cette garantie d'emprunt. A partir du moment où sur un IRIS, c'est-à-dire sur un îlot où il y a plus de 25% de logements sociaux, nous considérons que l'intégration ne peut pas se faire. Et donc c'est pour cela que sur cette délibération nous allons voter contre. Sur cet IRIS il y a déjà 41% de logement sociaux. Notre rôle derrière est d'intégrer ces familles. On a passé près de 70 ans à détruire les ghettos qui avaient été construits après la guerre. De faire des îlots extrêmement denses en logements sociaux, on n'arrivera pas à intégrer les populations. Vous allez avoir 3 délibérations de même nature. Sur cette première je vous propose de voter contre.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/333 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 063 136 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (6 PLAI et 13 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Delandine à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Là, l'IRIS sur ce secteur est de 40,93% de logements sociaux, on est exactement dans le même type de problème, je vous propose de voter contre cette délibération.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/334 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Grand Est pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 124 000 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 32 logements (8 PLAI et 24 PLUS) situés ZAC Confluence - Rue Smith à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Même chose, on va s'opposer à cette garantie d'emprunt puisque l'IRIS est à 40.93%, il s'agit du même IRIS que dans la délibération précédente.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/335 Actualisations des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : A l'occasion d'une étape budgétaire, on nous présente la révision des autorisations de programme. Elle traduit les différents transferts entre autorisations de programmes intervenus depuis la dernière actualisation (janvier 2022) et l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse les autorisations de programmes du plan d'équipement.

Malgré une demande d'un tableau synthétique des mouvements et ajustements à la hausse et à la baisse entre les autorisations de programmes sur le 2^e arrondissement, la Direction des Finances nous a indiqué qu'il était trop tard pour l'obtenir. De plus, la direction prise par les évolutions des autorisations de programme semble confirmer que la PPI proposée par la Ville ne sera pas tenue. Nous n'avons d'ailleurs que peu de signes de son commencement (cours d'écoles végétalisées ? îlots de fraîcheur et végétalisation en ville ?). Face à l'absence d'information sur cette délibération, je vous propose de vous abstenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 Absentions: MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

02/22/336 Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'association Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et jeux de boules situés 16 quai Rambaud à Lyon 2^e.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : On salue toute l'équipe de M. Pontvianne qui perpétue la tradition lyonnaise avec un réel dynamisme en formant aussi les plus jeunes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/337 Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 euros.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/338 Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites - Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 euros - Direction du Développement Territorial.

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/339 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 90 171 euros.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Le Maire : L'association France Bénévolat a fait son assemblée générale chez nous dans cette même salle la semaine dernière. On peut féliciter leur travail d'engagement au service de nos concitoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/340 Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/22/341 Convention de partenariat - Mise à disposition et intermédiation de services civiques - Direction Pilotage financier et juridique RH.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur le dispositif de services civiques pour mener à bien des projets relevant de la démocratie participative en arrondissement. L'objectif est de recruter un service civique par arrondissement, accompagné par un tuteur désigné au sein de la mairie d'arrondissement d'accueil et qui devra rendre compte à l'association en charge des recrutements, Unis Cité.

Cette personne aura pour mission la mise en place des projets de démocratie participative, à savoir les conseils d'arrondissement aux enfants, le budget participatif entre autres. Elle deviendrait l'interlocuteur privilégié sur ces sujets pour les habitants et les associations.

Avec le Maire du 6^{ème}, Pascal Blache, nous avons fait un courrier à l'attention de Monsieur Bosetti et Monsieur Maes qui pilotent ce projet, pour indiquer que nous ne souhaitons pas accueillir de service civique au sein de nos mairies d'arrondissement.

En effet, outre le fait que nous ne pensons pas avoir besoin d'un renfort sur les sujets de démocratie participative pour tout vous dire, le conseil d'arrondissement aux enfants ne se mettra pas en place avant 2023, ce qui justifie aussi cette décision de voter contre. Nous sommes également gênés par les missions affectées à ces services civiques accueillis en arrondissement, qui en font l'interlocuteur principal de la Mairie pour les habitants et les associations, se substituant au rôle de l' élu en charge de la démocratie participative. D'autre part, cette personne, est censée être rattachée au cabinet, mais qui n'aurait pour autant aucun lien de subordination avec la direction de cabinet, ce qui pose de grosses questions de discrétion et de confiance. Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/342 Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. Le Maire : Le Pacte en faveur de la qualité de service aux usagers vise à traiter la qualité du service public sous l'angle de l'utilisateur, en se concentrant sur les phases amont et aval de la prestation publique, à savoir l'accueil de l'utilisateur à l'entrée et la prise en compte de son avis et de sa satisfaction à la sortie.

Trois pistes d'action ont été dégagées pour la mise en œuvre de ce Pacte :

- Promouvoir l'accessibilité du service public
- Promouvoir la proximité du service public
- Promouvoir l'adaptabilité du service public.

Tout ce qui pourra tendre vers plus de qualité de service public, nous voterons favorablement. Cette délibération me permet de saluer le travail remarquable que font tous les agents de la Mairie du 2^e et je pense que la note Google de la mairie du 2^e arrondissement en est un bon symbole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/343 Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 euros - Exercice 2022.

RAPPORTEUR : Florence VERNEY-CARRON

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/344 Dispositif d'accès au droit territorialisé - reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon soutient et développe chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour toutes et tous.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la justice et met tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice.

Pour renforcer le dispositif existant d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, des permanences de consultations d'avocats ont été mises en place en mairie d'arrondissement, depuis 1997.

En 2021, ce sont plus de 700 habitants qui ont pu bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Cette délibération permet de renouveler la convention avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et octroie une subvention de 22 500€ à l'Ordre pour soutenir cette action.

Maître Sybille Collin de la Bellière est présente à la Mairie du 2^e tous les mercredis de 10h à 13h. Ses permanences rencontrent un grand succès et répondent à un besoin fort de la population.

En 2020, avec la période post covid, de juillet à décembre, il y a eu 15 permanences, 68 consultations. Sur l'année 2021, il y a eu 46 permanences pour 175 consultations et de janvier à mai 2022, il y a eu 21 permanences pour 83 consultations. Ce qui veut dire qu'on est au même rythme que l'année dernière sur le nombre de consultations et évidemment, je propose de soutenir cette délibération et saluer le travail remarquable que fait cette avocate.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/345 Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon, pour des motifs de vision synthétique, a souhaité regrouper dans une délibération unique les tarifications des salles transférées aux Mairies d'arrondissement.

Pour le 2^e, les tarifs mentionnés correspondent aux derniers approuvés en conseil d'arrondissement. Aucune modification n'a été apportée.

Des précisions sont apportées dans cette délibération sur les modalités de la mise à disposition gratuite des salles.

Je vous propose de soutenir cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/346 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Les 4 délibérations suivantes concernent l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement.

Pour le 2^e, nous avons le transfert d'un nouveau local, que nous attendions tant, cher Denis. Je pense qu'on peut le dire, je pense que vous y êtes pour beaucoup. Ce travail de fond initié par vous, je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui nous obtenons le transfert d'un nouveau local situé 111 rue Smith. Ce local, d'une superficie de 137 m² avec 20 m² de mezzanine ne devrait pas nécessiter de gros travaux, en dehors de travaux de cloisonnement et décroisonnement. Nous avons signé un bail de 9 ans.

Ce local compense celui de la place Renée Dufourt, transféré à la Mairie du 2^e mais occupé par la MJC.

Denis, on peut vous applaudir pour le travail qui a été fait sur cette salle, parce que c'est une belle victoire. Je salue aussi le travail de coopération qui a été menée avec la Mairie centrale. On a travaillé en bonne intelligence au service de nos habitats, de nos associations. Je tiens particulièrement à remercier Bertrand Maes qui est adjoint en charge des relations avec les mairies d'arrondissement. Pendant 2 ans cela a été compliqué, on a le sentiment que cela ne viendrait jamais. Il a fallu un peu taper du poing sur la table mais finalement on sort tous par le haut de cette situation. La MJC peut garder son espace de travail et l'arrondissement obtient enfin un nouveau local pour pouvoir installer ces associations. Je m'en félicite aujourd'hui.

M. Broliquier : C'est bien pour les associations locales mais c'est surtout une victoire du droit.

M. le Maire : Il est vrai que vous aviez fait à l'époque un recours pour que la règle et la loi soient appliquées sur le périmètre du 2^e arrondissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/347 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement.

RAPPOrTEUR : Pierre OLIVER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/348 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

RAPPOrTEUR : Pierre OLIVER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/349 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 2e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance).

RAPPOrTEUR : Pierre OLIVER

REFUSE A L'UNANIMITE

M. le Maire : S'il n'y a pas de question diverse, je vous propose de clore ce conseil d'arrondissement. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 14 septembre à 18h.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 21h.